



GUIDE DE BONNES PRATIQUES LE TRAVAIL DÉCENT



Le présent guide de bonnes pratiques se concentre sur comment le milieu canadien de la santé publique peut promouvoir le travail décent. Il précise les rôles, les mesures et les approches de santé publique nécessaires pour lutter contre la précarité de l'emploi et les conditions de travail dangereuses en tant que déterminants sociaux de la santé et de l'équité en santé.

Dans le cadre de la série *Ce qui détermine la santé*, cette ressource se veut un point de départ pour aider les praticiens de la santé publique, les décideurs politiques et les organisations à prendre des mesures – ou à approfondir les mesures existantes – relatives à l'emploi comme déterminant social de la santé. Il est préférable de l'utiliser parallèlement à la [Note d'information sur le travail décent](#)¹ du Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé, qui synthétise les données de la littérature évaluée par les pairs et de la littérature grise pour illustrer les effets de l'emploi et des conditions de travail sur la santé de la main-d'œuvre et des populations au Canada.

« L'amélioration des mesures de protection au travail, l'accroissement du nombre d'emplois de qualité (c.-à-d. des emplois sûrs ayant divers avantages sociaux), la garantie d'un accès équitable à des emplois de qualité et l'atténuation des répercussions du travail précaire pourraient favoriser une meilleure santé chez les Canadiens et renforcer notre réponse collective aux futures vagues ou pandémies. »

La D^{re} Theresa Tam, administratrice en chef de la santé publique du Canada² (p. 40)

POURQUOI LE TRAVAIL DÉCENT EST-IL IMPORTANT?

PRINCIPAUX TERMES ET CONCEPTS

La connaissance pratique des termes et concepts suivants est essentielle pour aborder la question des conditions d'emploi et de travail et contribuer au travail décent. Les descriptions contenues dans cette section sont tirées du document *Note d'information sur le travail décent*¹.

Le travail rémunéré est un facteur non négligeable de la vie quotidienne qui favorise ou nuit à la santé des travailleurs, de leur famille et de leur communauté. Le travail se situe à l'intersection de deux déterminants sociaux de la santé distincts et interdépendants : les conditions d'emploi et les conditions de travail.

Les conditions d'emploi font référence aux conditions du contrat d'un travailleur.

Les conditions d'emploi précaires se caractérisent par :

- les bas salaires, l'instabilité des revenus, l'insécurité de l'emploi et l'incertitude des horaires;
- l'emploi à temps partiel involontaire, occasionnel, flexible, temporaire ou à la demande;
- la limitation des droits des travailleurs, l'absence de négociation collective et l'impossibilité d'exercer ses droits.

Les conditions de travail font référence aux expositions auxquelles les travailleurs sont confrontés dans le cadre de leur travail, comme les risques physiques, chimiques, ergonomiques, biologiques et psychosociaux.

On observe des liens entre l'emploi précaire, les conditions de travail dangereuses et la santé. Les conditions d'emploi et de travail se situent sur un continuum qui va des conditions qui favorisent la santé à une extrémité aux conditions qui nuisent à la santé à l'autre. De plus, l'exposition accrue à des conditions de travail dangereuses est souvent associée à la précarité de l'emploi. Les conséquences sont aggravées par les lacunes des lois en matière de santé et de sécurité au travail et les normes d'emploi, qui créent un contexte dans lequel les travailleurs ne sont pas en mesure de dénoncer un travail dangereux. C'est l'une des raisons pour lesquelles les conditions d'emploi précaires nuisent à la santé des travailleurs. Les travailleurs occupant des emplois précaires ont également une moins bonne santé physique et mentale, des niveaux de pauvreté et d'insécurité alimentaire plus élevés, et présentent des taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles plus élevés que les travailleurs qui bénéficient d'un travail décent.

Le travail décent est un objectif mondial, un programme de changement et un mouvement au Canada pour lutter contre l'emploi précaire et procurer des conditions de travail et d'emploi dignes et saines à tous les travailleurs sans exception. Le travail décent contribue à l'amélioration de la santé des travailleurs, de leur famille et de leur communauté. Il comprend, notamment :

- des emplois sûrs et permanents;
- des salaires, des horaires et des avantages sociaux adéquats, comme des congés de maladie payés;
- des normes minimales universelles en matière d'emploi, des protections et des droits pour tous les travailleurs;
- la protection de la santé et de la sécurité au travail contre les risques physiques, chimiques, ergonomiques, biologiques et psychosociaux;
- une grande place pour la voix des travailleurs et un pouvoir collectif.

RÉFLEXION CRITIQUE : QUI CONNAÎT LA PRÉCARITÉ DE L'EMPLOI ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DANGEREUSES, ET POURQUOI?

Un autre point de départ important consiste à comprendre pourquoi certaines populations sont plus exposées au travail précaire et dangereux et à ses conséquences, et pourquoi cette situation continue de se produire et de s'aggraver. Cette vue d'ensemble est également basée sur le document *Note d'information sur le travail décent*¹.

Qui connaît la précarité de l'emploi et des conditions de travail dangereuses?

Les travailleurs qui subissent une oppression structurelle sont exposés de manière disproportionnée à des emplois précaires et à des conditions de travail dangereuses. Cela signifie que les conséquences néfastes pour la santé sont réparties de manière inéquitable chez les travailleurs noirs, autochtones et d'autres groupes racisés, les migrants, les personnes 2SLGBTQI+, les femmes, et les personnes en situation de handicap.

Pourquoi ces conditions existent-elles?

Les différences entre la santé des personnes qui connaissent des emplois précaires et des conditions de travail dangereuses et celles qui n'en connaissent pas sont des iniquités de santé – ce qui signifie qu'elles sont systémiques, évitables et injustes. Elles résultent de l'insuffisance des protections et des droits universels des travailleurs par le biais des lois sur les normes d'emploi, de la discrimination structurelle sur le marché du travail et de l'exploitation des travailleurs par les entreprises.

Pourquoi l'emploi précaire est-il un problème de santé publique croissant au Canada?

Les conditions d'emploi précaire prévalent avec l'augmentation du nombre de travailleurs intérimaires, de permis de travail temporaires pour les migrants et de travailleurs ayant de multiples emplois à

temps partiel et occasionnels. Parallèlement, des lacunes dans les politiques publiques contribuent à cette précarité, par exemple un salaire minimum qui ne suit pas le coût de la vie et l'absence de loi garantissant des congés de maladie universels et payés.



APPROCHES TRANSVERSALES POUR LE TRAVAIL DÉCENT

L'emploi précaire et le travail dangereux sont des sources pressantes d'iniquités en matière de santé au Canada et, à ce titre, constituent des domaines clés pour une intervention de santé publique intentionnelle et dotée de ressources suffisantes.

Les praticiens de la santé publique disposent de plusieurs possibilités pour mettre fin à l'emploi précaire et aux conditions de travail dangereuses et favoriser un travail décent pour tous. Nous verrons ces possibilités dans la prochaine section, qui présente un cadre des rôles de la santé publique pour faire progresser le travail décent.

Cependant, pour que le domaine de la santé publique s'engage dans le mouvement plus large du travail décent, trois approches transversales – l'ABC du travail décent – doivent être comprises et utilisées. Voici en quoi consistent ces approches :

- A. Appliquer une approche fondée sur les valeurs.
- B. Bâtir le pouvoir des travailleurs.
- C. Cautionner l'intersectionnalité.

Principales considérations :

- Ces approches sont importantes pour tous les travaux liés à l'équité en matière de santé. Toutefois, ils sont étudiés ci-dessous dans le contexte particulier de la promotion du travail décent.
- Les praticiens de la santé publique qui travaillent sans ces orientations risquent d'être involontairement complices de la perpétuation de l'oppression systémique et de nuire davantage à la santé des travailleurs et des mouvements dirigés par des travailleurs.
- Les praticiens doivent tenir compte du contexte local et des besoins des travailleurs pour adapter les interventions, stratégies, programmes ou projets nouveaux ou actuels.

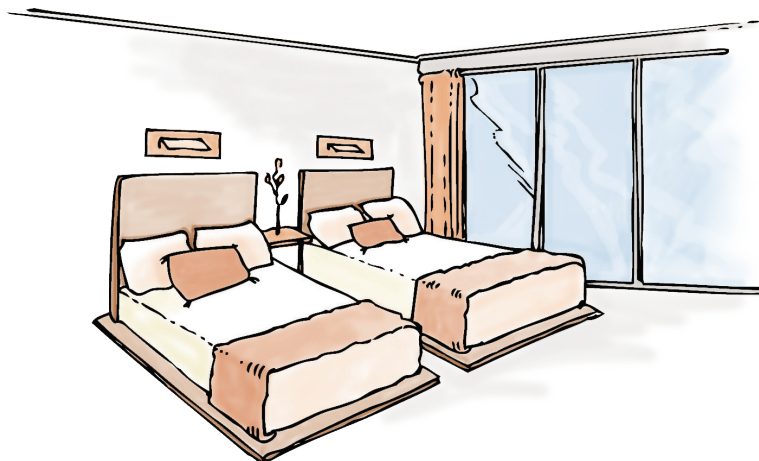
A – Appliquer une approche fondée sur les valeurs pour faire progresser le travail décent

L'application d'une approche fondée sur les valeurs à la pratique de la santé publique est un élément indispensable de la prise de décisions qui favorise un travail décent. Les valeurs déterminent les attitudes, les comportements et les actions qui contribuent à un objectif final, comme le travail décent pour tous³. Parmi les exemples clés de cette approche, on peut citer :

- L'humilité : agir avec la volonté d'être conscient et de réfléchir à ses propres privilèges dans le cadre de son travail dans le domaine de la santé publique; s'ouvrir aux perspectives, aux réactions et aux connaissances des travailleurs et des groupes dirigés par des travailleurs; et se considérer comme un petit rouge d'un mouvement plus large en faveur de la justice du travail.
- La solidarité : reconnaître l'interdépendance entre la santé publique et les travailleurs en général; lier son propre bien-être à celui des travailleurs précaires; et avoir l'obligation morale de renforcer la cohésion sociale

en prenant des mesures pour lutter contre l'emploi précaire et le travail dangereux.

- La confiance : gagner la confiance des travailleurs et des groupes dirigés par des travailleurs pour que la santé publique agisse de manière fiable en faveur de leur santé et de leur bien-être. La confiance est le fondement de la collaboration entre la santé publique, les communautés et les partenaires intersectoriels.
- La réciprocité : s'engager dans des pratiques qui favorisent les relations et le respect mutuels, avec des obligations interdépendantes entre la santé publique et les groupes dirigés par des travailleurs⁴.



B – Bâtir le pouvoir des travailleurs pour mettre fin aux emplois précaires et aux conditions de travail dangereuses

Le renforcement du pouvoir des travailleurs est un élément indispensable du travail décent pour remédier aux lacunes nuisibles des lois sur l'emploi, aux normes sociales et aux tendances commerciales qui ont conduit à des iniquités sur le marché du travail et à l'affaiblissement du pouvoir des travailleurs¹. La pratique et la prise de décisions en santé publique doivent contribuer à bâtir le pouvoir des travailleurs confrontés à des emplois précaires et à des travaux dangereux pour faire progresser de manière substantielle le travail décent. Les praticiens de la santé publique peuvent renforcer le pouvoir des travailleurs en :

- établissant des relations avec des groupes dirigés par des travailleurs, comme les syndicats et les organisateurs des communautés de travail;
- soutenant l'organisation des travailleurs précaires en rassemblant un groupe;
- élaborant un programme de travail décent en collaboration avec ces groupes et en

menant des activités de recherche, de mise en réseau et de plaidoyer en faveur de ce programme;

- donnant l'exemple d'un leadership partagé avec les travailleurs et les groupes dirigés par les travailleurs lorsqu'il s'agit de prendre des décisions et de rendre compte de la mise en œuvre de ces décisions;
- ancrant les interventions en santé publique dans la conviction qu'un travail décent pour tous est possible et nécessaire pour l'équité en santé⁵.

Les priorités organisationnelles, le contexte politique, les ressources disponibles, les relations existantes et d'autres facteurs influenceront la mesure dans laquelle les praticiens de la santé publique peuvent participer au renforcement du pouvoir des travailleurs. Néanmoins, les praticiens de la santé publique peuvent intentionnellement modifier légèrement leur pratique pour tenir compte du pouvoir des travailleurs⁵.

C – Cautionner l'intersectionnalité dans la définition, l'examen et l'évaluation des questions liées au travail

L'engagement en faveur de l'intersectionnalité transforme la manière dont les problèmes liés au travail décent sont définis, examinés et traités⁶. L'intersectionnalité nécessite un processus itératif comprenant les éléments suivants :

- l'autoréflexion critique sur ses positions sociales, ses croyances et ses préjugés inconscients, et sur la manière dont ces éléments sont façonnés par des systèmes plus larges de pouvoir et d'oppression;

- une analyse qui montre comment les multiples systèmes d'oppression, notamment le racisme, se superposent pour désavantager certains travailleurs en fonction de leur identité sociale tout en privilégiant d'autres travailleurs;
- une intervention de justice sociale résultant de cette analyse et ancrée dans le changement transformationnel des lois sur l'emploi et des politiques et normes sur le lieu de travail racistes et inéquitables, afin qu'aucun travailleur ne soit laissé pour compte⁶.

LE RÔLE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DANS LA PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT

Cette section décrit des rôles précis, des mesures correspondantes et des exemples concrets de la manière dont le milieu de la santé publique peut faire progresser le travail décent dans sa pratique et dans son champ de compétence.

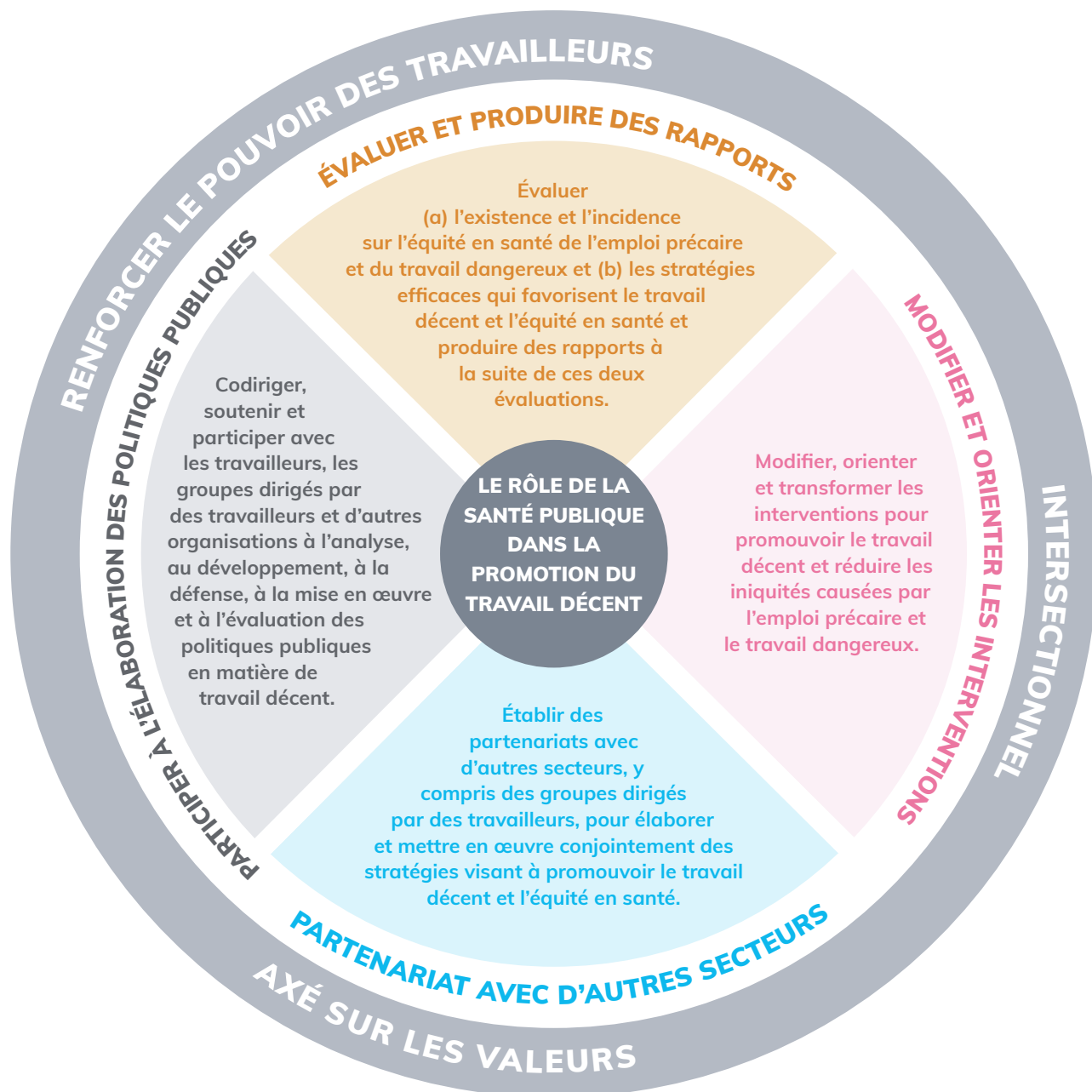
Sur la base du cadre bien établi des rôles de la santé publique pour l'équité en santé⁷, la figure 1 décrit quatre rôles de l'intervention en santé publique sur le travail décent en tant que

déterminant social de la santé et de l'équité en santé. Elle est suivie d'actions et d'exemples concrets liés à chaque rôle.

Les praticiens, les programmes et les organisations peuvent utiliser ces rôles pour cerner les lacunes, fixer des priorités et prendre des décisions sur la manière d'entamer ou d'approfondir leur intervention en ce qui concerne le travail décent.



FIGURE 1 : LE RÔLE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DANS LA PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT ET DE L'ÉQUITÉ EN SANTÉ



1. Cette figure présente quatre rôles de l'intervention en santé publique en matière de travail décent comme déterminant social de la santé et de l'équité en santé.
2. Le cercle extérieur gris désigne trois approches transversales qu'il est important d'intégrer dans tous les rôles de la santé publique pour faire progresser le travail décent.

ÉVALUER ET PRODUIRE DES RAPPORTS

- Recueillir et utiliser des connaissances et des données qualitatives et quantitatives pour évaluer et produire des rapports concernant (a) l'existence et l'incidence sur l'équité en santé de l'emploi précaire et des conditions de travail dangereuses dans votre territoire, et (b) des stratégies efficaces pour promouvoir le travail décent et l'équité en santé.
- Analyser, interpréter et communiquer des données et des renseignements dans le contexte des politiques et des systèmes. Par exemple, interpréter les données en fonction des lacunes des lois sur les normes d'emploi, de l'application inadéquate des normes de santé et de sécurité au travail et de l'oppression systémique sur le marché du travail¹.
- Collaborer avec les travailleurs et les groupes dirigés par des travailleurs, ou les réunir, afin d'évaluer et de produire des rapports concernant les répercussions, les résultats et les solutions en matière de santé liée au travail (**bâtir le pouvoir des travailleurs**), et renforcer les données par des récits et un contexte d'expertise vécue.

PAR EXEMPLE : Collecte de données sur les iniquités sur le lieu de travail par le service de santé publique de la région de Peel pendant la pandémie de COVID-19⁸

Grâce à une collecte de données planifiée, le personnel du service de santé publique de Peel, en Ontario, savait que de nombreux résidents de son territoire étaient employés de manière précaire par des agences d'intérim, étaient des Néo-Canadiens et des travailleurs racisés, et étaient exposés à des conditions de travail dangereuses, notamment à l'absence de précautions contre la COVID-19 sur le lieu de travail. Santé publique Peel a constaté qu'une personne sur quatre atteinte de COVID-19 se rendait au travail même si elle présentait des symptômes. De plus, il a été l'un des premiers services de santé de l'Ontario à signaler les épidémies sur le lieu de travail par secteur. Le personnel de Santé publique Peel a renforcé et établi des relations avec divers groupes dirigés par des travailleurs, ce qui lui a permis de comprendre la réalité qui se cache derrière les chiffres. Il a ainsi pu contextualiser les données par rapport à l'absence de congés de maladie payés prévus par la loi provinciale sur les normes d'emploi. Le personnel de Santé publique Peel a ressenti le besoin de plaider en faveur d'un congé de maladie payé et d'autres protections pour les travailleurs (**participer à l'élaboration des politiques**). Leur approche du travail décent s'appuie sur l'**intersectionnalité**, les valeurs d'**humilité** et de **confiance**, et la compréhension du fait que la communauté et les travailleurs sont bien placés pour définir des solutions en matière de travail décent.



MODIFIER ET ORIENTER LES INTERVENTIONS

- Collaborer et concevoir des programmes avec des groupes dirigés par des travailleurs afin de comprendre et de répondre aux besoins des travailleurs qui vivent avec un emploi précaire et des conditions de travail dangereuses.
- Modifier et orienter les programmes et services de santé publique afin (a) d'étendre leur portée aux travailleurs occupant des emplois précaires (p. ex. emplois multiples, bas salaires, incertitude des horaires, absence de congés de maladie payés); et (b) définir, traiter et atténuer les effets sur la santé de l'emploi précaire et des conditions de travail dangereuses dans la communauté. Considérer le lieu de travail comme un site de promotion de la santé.
- Établir des relations avec **d'autres secteurs** (p. ex. la santé et la sécurité au travail, les soins primaires) afin de répondre efficacement aux besoins des travailleurs en matière de santé.
- Transformer les interventions de manière à **renforcer le pouvoir des travailleurs et leurs réseaux** afin qu'ils puissent exprimer leurs préoccupations au sujet de la précarité des emplois, se protéger contre les risques et revendiquer un travail décent.

PAR EXEMPLE : Renforcer le pouvoir de la communauté avec les techniciennes en pose d'ongles du Grand Toronto⁹

Après que le personnel du Centre de santé communautaire (CSC) Parkdale Queen West en Ontario a remarqué que les techniciennes en pose d'ongles présentaient des affections respiratoires et cutanées similaires, son équipe de promotion de la santé a réagi en organisant un groupe de discussion avec celles-ci (**évaluation et production de rapports**). Cette rencontre a été suivie d'une table ronde qui a permis d'élaborer une stratégie axée sur le **renforcement du pouvoir des travailleuses** par elles-mêmes. En collaborant avec elles et en plaçant au cœur de son intervention, le CSC a adopté une approche intersectionnelle pour comprendre comment les multiples formes de discrimination (p. ex. le racisme à l'égard des Asiatiques, le sexisme) et des lacunes dans les systèmes et les politiques (p. ex. les normes d'emploi, le statut d'immigration) contribuent à l'exploitation et aux conditions de travail dangereuses dans ce domaine. Le CSC, **des partenaires d'autres secteurs**, des éducateurs pairs et des travailleuses ont mis au point des interventions à multiples facettes, notamment une éducation sur mesure pour sensibiliser les travailleuses aux risques sanitaires, aux enjeux liés au travail et au racisme envers les Asiatiques et leur apprendre à y répondre; la recherche en partenariat pour étudier l'exposition aux produits chimiques; et le **renforcement du pouvoir des travailleuses** en rassemblant les techniciennes en pose d'ongles pour établir **la confiance**, apprendre ensemble et défendre collectivement le travail décent (**solidarité**).



PARTENARIAT AVEC D'AUTRES SECTEURS

- Établir des partenariats avec d'autres secteurs, y compris des groupes dirigés par des travailleurs, pour élaborer et mettre en œuvre conjointement des stratégies visant à promouvoir le travail décent et l'équité en santé. Centrer le travail d'établissement de relations¹⁰ pour favoriser l'échange mutuel et le partage du pouvoir et de la prise de décisions.
- Établir des coalitions pour le travail décent et des réseaux intersectoriels, y compris ceux de la recherche, du gouvernement (p. ex. les inspecteurs de la santé et de la sécurité au travail), les associations professionnelles, les organisations de soins primaires et les organisations communautaires, et y participer.
- Établir et maintenir des relations durables, pas seulement en période de crise. En période de lutte urgente des travailleurs, les relations et les réseaux préexistants facilitent la diffusion rapide de l'information et la mise en œuvre ou la modification des interventions de santé publique¹⁰.

PAR EXEMPLE : Une collaboration centrée sur la communauté en réaction à l'écllosion de Cargill en Alberta¹⁰

Pour faire face à une écloision dévastatrice de COVID-19 à l'intérieur d'une usine de transformation de viande de Cargill dans une zone rurale du sud de l'Alberta, les services de santé de la région de Calgary (Alberta Health Services) se sont appuyés sur les relations intersectorielles existantes avec les soins primaires, les travailleurs de l'usine et les groupes communautaires pour coordonner une intervention sans précédent. Au cœur de ce réseau intersectoriel se trouvait un effort délibéré pour établir des relations fondées sur **la confiance et la réciprocité**. Ensemble, ils se sont rapidement mobilisés en établissant des voies systématiques d'échange de données et d'orientation. L'Alberta Health Services de la zone de Calgary a mobilisé directement les travailleurs de Cargill, dont la plupart étaient des travailleurs racisés confrontés à des conditions d'emploi précaires et à un travail dangereux. En mobilisant directement ces travailleurs, les partenaires de santé ont été en mesure de fournir des services adaptés et équitables qui s'attaquaient à la manière dont l'emploi précaire et le travail dangereux contribuaient au risque et à la transmission de la COVID-19. Les partenaires du secteur de la santé ont aidé à **bâtir le pouvoir des travailleurs** en les plaçant, ainsi que les groupes communautaires, au centre des tables de décision et en donnant suite à leurs recommandations dans le cadre de l'intervention en matière de santé publique.



PARTICIPER À L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Participer à l'analyse des lacunes et à l'élaboration d'un programme de travail décent en vue d'un changement législatif et politique visant à réduire l'emploi précaire et le travail dangereux dans votre territoire.
- **Établir des partenariats avec d'autres secteurs et des groupes dirigés par des travailleurs** pour centrer les priorités des travailleurs précaires (**bâtir le pouvoir des travailleurs**).
- Fournir des données et des connaissances en matière de santé publique pour encadrer les questions relatives au travail décent.
- Plaider en faveur d'une plateforme politique pour le travail décent en utilisant de multiples stratégies et tactiques comme :
 - » convoquer des coalitions pour le travail décent ou y participer afin de coordonner les stratégies, d'élaborer des récits transformateurs et de mettre en commun des ressources, des données et des connaissances;
 - » apporter des données et des connaissances sur la santé publique et des récits sur l'équité en santé aux élus, aux tables politiques intersectorielles et à d'autres processus formels de prise de décisions;
 - » sensibiliser le public et soutenir le changement des politiques en matière de travail décent par le biais de campagnes de communication, d'articles d'opinion et d'interviews dans les médias.

PAR EXEMPLE : Mobilisation en faveur d'une loi sur les congés de maladie payés en Ontario¹¹

La santé publique a participé à l'analyse et à l'élaboration d'une politique sur le travail décent et a plaidé en faveur de l'adoption d'une loi sur les congés de maladie payés pendant la pandémie de COVID-19. Le Decent Work and Health Network (DWHN) s'est associé aux travailleurs pour définir les congés de maladie payés comme une priorité et élaborer des principes directeurs d'une politique efficace. Le DWHN a également collaboré avec le personnel de santé publique pour plaider en faveur des congés de maladie payés comme étant une mesure urgente de santé publique et d'équité en santé. Les médecins hygiénistes et les maires ont utilisé les données de santé publique pour réclamer des congés de maladie payés par le biais d'articles d'opinion, d'interviews dans les médias et de conférences de presse (**solidarité**)⁸. L'Association of Local Public Health Agencies a publié une lettre commune réclamant des congés de maladie payés¹². Le plaidoyer collectif a contribué à divers résultats qui ont fait progresser le travail décent et **renforcé le pouvoir des travailleurs**, notamment grâce à une allocation provinciale temporaire pour les congés de maladie payés, les réseaux et la solidarité entre la santé publique et les groupes dirigés par des travailleurs (**partenariat avec d'autres secteurs**), et le discours public a évolué en faveur des jours de maladie payés.



QUESTIONS POUR GUIDER L'ACTION SUR LE TRAVAIL DÉCENT :

1. Comment les données sur les conditions de travail et d'emploi dans votre pays peuvent-elles être collectées par le biais des méthodes de collecte de données existantes (p. ex. la recherche de contacts, les visites à domicile)?
2. Quels sont les droits et protections des travailleurs prévus par la loi sur les normes d'emploi et la législation sur la santé et la sécurité au travail de votre province ou territoire?
 - a. Quels sont les travailleurs exclus des droits et protections prévus par la législation sur les normes d'emploi et la législation sur la santé et la sécurité au travail (c'est-à-dire les exemptions)?
 - b. Quelles sont les iniquités en santé dont ils pourraient souffrir du fait de ces exemptions?
3. Quelles stratégies pouvez-vous utiliser pour joindre les travailleurs ayant un emploi précaire (p. ex. ceux qui craignent de subir des représailles de la part de leur employeur s'ils prennent un congé)?
4. Quels sont les groupes dirigés par des travailleurs qui organisent et renforcent le pouvoir des travailleurs pour lutter contre l'emploi précaire dans votre territoire? Dressez-en une liste et communiquez avec eux pour organiser une réunion exploratoire si ce n'est déjà fait. S'il n'y a pas de groupe dans votre territoire, tournez-vous vers les territoires voisins et apprenez d'eux.
 - a. Quelles sont leurs priorités en matière de travail décent?
 - b. Comment ces priorités recourent-elles votre portefeuille de travail dans le domaine de la santé publique?
 - c. Comment votre organisation peut-elle faire preuve de solidarité et amplifier leur message en faveur du travail décent?
4. De quelle manière votre organisation considère-t-elle le travail, l'emploi ou le revenu comme des déterminants sociaux de la santé? Quelles sont les lacunes? Quelles sont les occasions, les possibilités de partenariats et les prochaines étapes pour faire avancer la plateforme du travail décent dans votre organisation?



RÉFÉRENCES

1. Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé, Ce qui détermine la santé : Note d'information sur le travail décent [en ligne], Antigonish (N.-É.) : CCNDS, Université St. Francis Xavier; 2022 [cité le 24 janvier 2024]. 32 p. Disponible : https://nccdh.ca/images/uploads/comments/CCNDS_Decent_Work_Issure_Brief_FR.pdf
2. Agence de la santé publique du Canada, Du risque à la résilience : Une approche axée sur l'équité concernant la COVID-19 [en ligne], Ottawa (ON), ASPC, 2020 [cité le 24 janvier 2024], 83 p. Disponible : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/organisation/publications/rapports-etat-sante-publique-canada-administrateur-chef-sante-publique/du-risque-resilience-approche-equite-covid-19.html>
3. Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé, Les valeurs et l'équité en santé : Parlons-en [en ligne], Antigonish (N.-É.) : CCNDS, Université St. Francis Xavier; 2020 [cité le 24 janvier 2024], 8 p. Disponible : <https://nccdh.ca/fr/resources/entry/lets-talk-values-and-health-equity>
4. Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé, Apprenons ensemble : Incarner les valeurs d'équité en santé dans les organismes de santé publique : analyse et outil de discussion [en ligne], Antigonish (N.-É.) : CCNDS, Université St. Francis Xavier; 2021 [cité le 24 janvier 2024]. 13 p. Disponible : <https://nccdh.ca/fr/resources/entry/living-health-equity-values-in-public-health-organizations-a-review-and-dialogue-based-tool>
5. Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé, Repenser la répartition du pouvoir pour favoriser l'équité en santé : parlons-en [en ligne], Antigonish (N.-É.) : CCNDS, Université St. Francis Xavier; 2023 [cité le 24 janvier 2024]. 19 p. Disponible : <https://nccdh.ca/fr/resources/entry/lets-talk-redistributing-power-to-advance-health-equity>
6. Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé, L'intersectionnalité : Parlons-en [en ligne], Antigonish (N.-É.) : CCNDS, Université St. Francis Xavier; 2022 [cité le 24 janvier 2024]. 15 p. Disponible : <https://nccdh.ca/fr/resources/entry/lets-talk-intersectionality>
7. Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé, le rôle de la santé publique dans l'amélioration de l'équité en santé [en ligne], Antigonish (N.-É.) : CCNDS, Université St. Francis Xavier; 2022 [cité le 24 janvier 2024]. 6 p. Disponible : https://nccdh.ca/images/uploads/PHR_FR_Final.pdf
8. Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé. Santé publique Peel s'attaque aux iniquités en milieu de travail et facilite l'accès aux mesures de protection pour les travailleurs durant la pandémie de COVID-19 [en ligne]. Antigonish (N.-É.) : CCNDS, Université St. Francis Xavier; 29 mars 2022 [cité le 24 janvier 2024]. 5 p. Disponible : <https://nccdh.ca/fr/equity-in-action/entry/peel-public-health-tackles-inequities-in-workplaces-and-increases-access-to-worker-protections-during-covid-19>

9. Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé, Apprendre par la pratique : Renforcer le pouvoir communautaire pour favoriser l'équité en santé – techniciennes en pose d'ongles dans le Grand Toronto [en ligne], Antigonish (N.-É.) : CCNDS, Université St. Francis Xavier; 2023 [cité le 24 janvier 2024]. 12 p. Disponible : <https://nccdh.ca/fr/resources/entry/learning-from-practice-building-community-power-for-health-equity-nail-technicians-in-greater-toronto>
10. Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé. Apprendre par la pratique : Action concertée pour l'équité – Collaboration axée sur la collectivité pour juguler l'écllosion à l'usine Cargill [en ligne]. Antigonish (N.-É.) : CCNDS, Université St. Francis Xavier; 2023 [cité le 24 janvier 2024]. 12 p. Disponible : <https://nccdh.ca/fr/learn/library/joint-action-for-equity-community-centred-collaboration-responds-to-cargill-outbreak/>
11. Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé, L'équité en action – Victoire du plaidoyer – congés de maladie payés, soutien de la population et changement durable [en ligne], Antigonish (N.-É.) : CCNDS, Université St. Francis Xavier; 30 mars 2023 [cité le 24 janvier 2024]. 5 p. Disponible : <https://nccdh.ca/fr/equity-in-action/entry/advocacy-wins-paid-sick-days-public-support-and-sustainable-change>
12. Association of Local Public Health Agencies. Re: paid sick leave as a public health measure [en ligne]. Toronto (ON) : aIPHa; 9 février 2021 [cité le 24 janvier 2024]. 2 p. Disponible : https://cdn.ymaws.com/www.alphaweb.org/resource/collection/C9E48A93-5DC0-4EAE-9108-14082B79FC3F/aIPHa_Letter_Paid_Sick_Leave_080221.pdf (en anglais)

COORDONNÉES

Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé
 Université St. Francis Xavier
 Antigonish (N.-É.) B2G 2W5
 902-867-6133
 ccnds@stfx.ca
 www.nccdh.ca/fr
 Twitter : @NCCDH_CCNDS

REMERCIEMENTS

Rédaction : Carolina Jimenez et Rebecca Cheff du Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé. Nos sincères remerciements aux réviseurs internes Claire Betker, Jonathan Heller, Pemma Muzumdar et Dianne Oickle et aux réviseuses externes Pamela Charron et Victoria Law.

Le Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé est situé à l'Université St. Francis Xavier. Nous reconnaissons que nous nous trouvons en Mi'kma'ki, le territoire ancestral non cédé du peuple micmac.

Veillez citer l'information contenue dans le présent document comme suit : Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé. (2024). *Ce qui détermine la santé : Guide de bonnes pratiques – le travail décent* [en ligne]. Antigonish (N.-É.) : CCNDS, Université St. Francis Xavier.

ISBN : 978-1-998022-037-3

La production du présent document est rendue possible grâce à un apport financier de l'Agence de la santé publique du Canada, qui finance le CCNDS. Les points de vue exprimés dans le présent document ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Agence de la santé publique du Canada.

Ce document est disponible sous forme électronique à l'adresse suivante : <https://nccdh.ca/fr>

A PDF format of this publication is also available in English at www.nccdh.ca under the title *Determining Health: Decent Work practice brief*.